

Relevé de décisions n° 05/2017

Conseil Municipal du Mardi 20 juin 2017 à 20 H 30

L'an deux mille dix-sept, le MARDI 20 JUIN le Conseil Municipal de la Commune de LEVES, légalement convoqué par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, salle du conseil municipal.

Date de convocation : 14 juin 2017

Présents : M. MARTIAL, Mme HEBERT, Mme PARIS, M. PICHEREAU, Mme PALLUEL, M. HOUVET, M. ROQUET, M. RODIER, M. DESGROUAS, M. GOISQUE, Mme DREANO, Mme FOURNET, Mme DAVID, Mme FERREIRA, M. VASSEUR, Mme BODIN, Mme AMY-MARTIN, Mme GUILLET, M. ANDRE, M. VERDIER, M. GILLOT.

Absents excusés :

M. LE CALVE,
M. COMMON,
Mme LABAN,
Mme BOLLIOU,
Mme GUEGAN,
M. ROBIQUET,
M. BONNEFOND,
M. PEREZ.

Pouvoirs :

M. LE CALVE donne pouvoir à M. ROQUET,
M. COMMON donne pouvoir à M. GOISQUE,
Mme LABAN donne pouvoir à Mme DREANO,
Mme BOLLIOU donne pouvoir à M. PICHEREAU,
Mme GUEGAN donne pouvoir à Mme DAVID,
M. ROBIQUET donne pouvoir à M. RODIER,
M. BONNEFOND donne pouvoir à Mme FERREIRA,
M. PEREZ donne pouvoir à Mme AMY-MARTIN.

La séance ouverte, Mme FERREIRA, a été désignée secrétaire de séance.

1. Création d'un blason communal

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 voix contre,

APPROUVE la démarche de créer un blason communal.

2. Désignation des jurés d'assises – Tirage au sort - Décision

La liste préparatoire pour 2017 est déterminée comme suit :

- Page : 7	Ligne : 7	Nom : ANDRE	Prénom : Margaux	N° : 18
- Page : 132	Ligne : 3	Nom : DUPUIS	Prénom : Perrine	N° : 313
- Page : 25	Ligne : 5	Nom : BELFAQUIR	Prénom : Hassane	N° : 56
- Page : 69	Ligne : 5	Nom : CHALOPIN	Prénom : Hugues	N° : 157
- Page : 350	Ligne : 2	Nom : ROBINEAU ép BERTHEREAU	Prénom : Maryse	N° : 855
- Page : 392	Ligne : 3	Nom : VICENTE ép RICARDEAU	Prénom : Jurmilla	N° : 1033
- Page : 113	Ligne : 7	Nom : DE MOUZON ép HARITCHELHAR	Prénom : Anne	N° : 259
- Page : 50	Ligne : 1	Nom : BOURG	Prénom : Didier	N° : 103
- Page : 222	Ligne : 8	Nom : LAMANDE	Prénom : Cyril	N° : 553
- Page : 274	Ligne : 7	Nom : MAUPOUX	Prénom : Eric	N° : 759
- Page : 333	Ligne : 2	Nom : PREVOST ép ROUSSEAU	Prénom : Françoise	N° : 863
- Page : 12	Ligne : 3	Nom : AUGE	Prénom : Gérard	N° : 32

3. Exercice 2016 – Certification des comptes de gestion du receveur - Approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

4. Exercice 2016 – Comptes administratifs - Approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 28 voix pour, 1 non-votant (*M. le maire ne prenant pas part au vote*)

APPROUVE les comptes administratifs de l'exercice 2016 de la commune de LEVES et de l'Espace Soutine, tels que présentés, dont les résultats s'élevèrent à :

Budgets	
Commune de Lèves	411 298, 61
Espace Soutine	-9 791, 75

5. Exercice 2016 – Comptes administratifs – Affectation des résultats - Approbation

Considérant les résultats cumulés :

Budgets	
Commune de Lèves	411 298, 61
Espace Soutine	-9 791, 75

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- **Budget principal**

Report en fonctionnement (R002)	66 298,61
Affectation en investissement (R1068)	345 000, 00

- **Budget Espace Soutine**

Report en fonctionnement (D002)	- 9 791,75
---------------------------------	------------

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 abstentions.

6. Exercice 2017 – Budgets supplémentaires - Décision

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 voix contre,

VOTE tels que présentés les budgets supplémentaires 2017.

7. Modification de l'indemnité de fonction d'un élu - Décision

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 23 voix pour, 6 abstentions,

DECIDE :

A compter du 1^{er} août 2017, le montant de l'indemnité de fonction de monsieur Olivier PICHEREAU est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L. 2123-23 et 24, fixé au taux suivant :

L'indemnité de l'élu est modifiée est de : 15,20 % de l'indice 1015

Les autres indemnités sont sans changement.

8. Demande de subvention à Chartres métropole pour l'acquisition d'un bus

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter auprès de la communauté d'agglomération Chartres métropole une subvention pour l'acquisition d'un bus et de percevoir la dite subvention.

9. Cession d'un véhicule communal

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la cession du bus RENAULT TRACER au prix de 5 636€ via le site aux enchères WEB ENCHERES,

AUTORISE M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce bien.

10. Groupement de commande pour des prestations relatives à la vidéo-protection urbaine et périurbaine - Autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 abstentions,

AUTORISE monsieur le Maire, à signer la convention de groupement de commande pour les prestations relatives à la vidéo-protection urbaine et périurbaine.

11. Personnel communal – Ouverture de postes pour les accueils périscolaires et extrascolaires - Approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la création d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet et de deux postes de contrat aidé,

HABILITE l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants selon les modalités fixées.

12. Personnel communal – Ouverture de postes à l'école de musique - Décision

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la création d'emplois d'assistants d'enseignement artistique,

HABILITE l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants selon les modalités fixées.

13. Rapport d'évaluation des charges transférées pour la piscine des Vauroux - Approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 voix contre,

ADOPTE le présent rapport.

14. Demande de subvention à la caisse d'allocations familiales pour le nouvel espace périscolaire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 abstentions,

DECIDE de solliciter auprès de la Caisse d'allocations familiales une subvention au taux de participation le plus large possible pour l'opération ci-dessus,

AUTORISE monsieur le Maire à percevoir la dite subvention pour l'opération ci-dessus et à signer tous documents afférents.

15. Adoption du règlement de fonctionnement des agents territoriaux des écoles maternelles et agents faisant fonction - Approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 abstentions,

APPROUVE le règlement de fonctionnement des agents territoriaux des écoles maternelles et des agents faisant fonction.

16. Adoption du règlement intérieur de l'école municipale de musique - Approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 abstentions,

APPROUVE le règlement intérieur de l'Ecole municipale de musique.

17. Modification des modes de paiement des services municipaux - Approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'harmonisation des moyens de paiement pour le règlement des services municipaux,

DÉCIDE d'accepter tous les moyens de paiement reconnus par le code du commerce pour le règlement des services municipaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet.

18. Règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires - Approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 abstentions,

APPROUVE le règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires municipaux.

19. Arrêt du PLU et bilan de la concertation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 abstentions,

APPROUVE le bilan de la concertation,

DÉCIDE d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme.

20. Classement de la parcelle AT 238 dans le domaine public communal

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le classement dans le domaine public communal de la parcelle AT 238 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

**21. Cession de parcelle à Chartres Aménagement S.P.L dans le cadre de l'opération d'aménagement « Lèves –
Champ de foire »**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 voix contre,

DECIDE de vendre le terrain situé rue de la Chacatière cadastré section AR n°103 d'une superficie de 10 371 m²
à la SPL Chartres Aménagement au prix de DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (220 000,00€),

CONVIENT que les frais d'actes notariaux seront à la charge de l'acquéreur et les frais de bornage effectués par
un géomètre à la charge de Chartres Aménagement,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à cette transaction.

Le Maire de Lèves,

Rémi MARTIAL.

